(CE) No. 1907/2006



1/12

ALION SC500 20X100ML BOT TR

 Version 6 / EU
 Date de révision: 28.05.2020

 102000023685
 Date d'impression: 29.07.2020

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial ALION SC500 20X100ML BOT TR

Code du produit (UVP) 79899351, 84105899

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Utilisation Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer AG

Kaiser-Wilhelm-Allee 1 51373 Leverkusen

Allemagne

Téléfax +49(0)2173-38-7394

Service responsable Substance Classification & Registration

+49(0)2173-38-3409 (uniquement durant les heures de bureau)

E-mail: BCS-SDS@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone Ligne directe d'assistance en cas d'incident (24H/24)

d'appel d'urgence +1 (760) 476-3964 (Company 3E for Bayer AG, Crop Science Division)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Catégorie 2

H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux) en cas

d'ingestion.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Catégorie 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux) à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique: Catégorie 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Catégorie 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

(CE) No. 1907/2006



2/12

ALION SC500 20X100ML BOT TR

 Version 6 / EU
 Date de révision: 28.05.2020

 102000023685
 Date d'impression: 29.07.2020

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Indaziflam





Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

H371 H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux) en cas d'ingestion.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux) à la suite
	d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et
	l'environnement.

Conseils de prudence

P260 P280	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
	En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P391 P501	Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Suspension concentrée (SC) Indaziflam 500 g/l

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	NoCAS /	Classification	Conc. [%]	
	NoCE / REACH Reg. No.	RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008		
Indaziflam	950782-86-2 01-2119859514-31-xxxx	STOT SE 2, H371 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	45,46	
Polyarylphénol éthoxylé	99734-09-5	Aquatic Chronic 3, H412	>= 0,1 - <=	

(CE) No. 1907/2006



3/12

ALION SC500 20X100ML BOT TR

 Version 6 / EU
 Date de révision: 28.05.2020

 102000023685
 Date d'impression: 29.07.2020

			25
Propane-1,2-diol	57-55-6	Non classé	>= 1
	200-338-0		
	01-2119456809-23-XXXX		
1,2-benzisothiazol-3(2H)-	2634-33-5	Skin Irrit. 2, H315	> 0,005 - <
one	220-120-9	Eye Dam. 1, H318	0,05
	01-2120761540-60-0003	Skin Sens. 1, H317	
		Acute Tox. 4, H302	
		Aquatic Acute 1, H400	

Information supplémentaire

Indaziflam	950782-86-2	Facteur M: 10.000 (acute), 1.000 (chronic)
1,2-benzisothiazol-	2634-33-5	Facteur M: 10 (acute)
3(2H)-one		

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime

en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement

souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la

maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre

AntiPoison.

Contact avec la peau Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible,

avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les

troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un

médecin.

Ingestion Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un

médecin ou un centre AntiPoison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion de quantité

importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal

et du sulfate de soude. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

(CE) No. 1907/2006



4/12

ALION SC500 20X100ML BOT TR

 Version 6 / EU
 Date de révision: 28.05.2020

 102000023685
 Date d'impression: 29.07.2020

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la

poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :, Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Fluorure d'hydrogène, Oxyde de

carbone (CO), Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces

contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de

l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux

souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant

pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres

rubriques

Informations concernant la manipulation, voir section 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle,

voir section 8.

Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction

d'air appropriée.

Indications pour la

protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les

(CE) No. 1907/2006



5/12

ALION SC500 20X100ML BOT TR

 Version 6 / EU
 Date de révision: 28.05.2020

 102000023685
 Date d'impression: 29.07.2020

pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Protéger du

gel. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour

animaux.

HDPE (1000L IBC)

Matériau approprié

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	NoCAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Indaziflam	950782-86-2	0,56 mg/m3		OES BCS*
		(TWA)		

^{*}OES BCS: Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se réferer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Veuillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Type de matière Caoutchouc nitrile

Taux de perméabilité > 480 min

(CE) No. 1907/2006



6/12

ALION SC500 20X100ML BOT TR

Version 6/EU Date de révision: 28.05.2020 102000023685 Date d'impression: 29.07.2020

> Épaisseur du gant > 0.4 mmIndice de protection Classe 6

Norme Gants de protection conformes à EN

374.

Protection des yeux Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine

d'utilisation = 5 ou équivalent).

Protection de la peau et du

corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type

4.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection

plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une

blanchisserie industrielle.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme suspension

Couleur blanc à beige clair Odeur faible, caractéristique Seuil olfactif Donnée non disponible

рΗ 7,0 - 8,5 (1 %) (23 °C) (eau désionisée)

7,5 - 9,5 (100 %) (23 °C)

Point/intervalle de fusion Donnée non disponible Point d'ébullition Donnée non disponible

Point d'éclair > 100 °C

Sans objet; solution aqueuse

Inflammabilité Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

555 °C

Température de décomposition autoaccélérée (TDAA)

Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

inférieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur Donnée non disponible Taux d'évaporation Donnée non disponible Densité de vapeur relative Donnée non disponible Densité relative Donnée non disponible Densité env. 1,10 g/cm3 (20 °C)

(CE) No. 1907/2006



7/12

ALION SC500 20X100ML BOT TR

 Version 6 / EU
 Date de révision: 28.05.2020

 102000023685
 Date d'impression: 29.07.2020

Hydrosolubilité capable de tenir en suspension

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Indaziflam: log Pow: 3,7 (20 °C) (pH 7)

Viscosité, dynamique 250 - 400 mPa.s (20 °C) Gradient de vitesse 20 /s

100 - 250 mPa.s (20 °C) Gradient de vitesse 100 /s

Viscosité, cinématique Donnée non disponible

Tension superficielle 30,9 mN/m (25 °C)

Determiné sur le produit non dilué.

Propriétés comburantes Le produit n'est pas comburant

Explosivité Non explosif

92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

9.2 Autres informations Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Décomposition thermique Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et

de manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6 Produits de

décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat) > 2,53 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Produit testé sous forme d'aérosol respirable.

Aucun décès

Concentration atmosphérique maximale atteinte.

Toxicité cutanée aiguë DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Pas d'irritation de la peau (Lapin)

(CE) No. 1907/2006



8/12

ALION SC500 20X100ML BOT TR

Version 6 / EU

102000023685

Date de révision: 28.05.2020
Date d'impression: 29.07.2020

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Pas d'irritation des yeux (Lapin)

Sensibilisation respiratoire

Non sensibilisant. (Souris)

ou cutanée

OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions

lymphatiques (ELGL)

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Indaziflam: Peut endommager les organes du système nerveux par voie orale.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Indaziflam: Cette substance a provoqué des effets neurocomportementaux et/ou des modifications neuropathologiques aux cours d'études de dépistage de la neurotoxicité sous-chronique chez le rat et le chien. Indaziflam: Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Evaluation de la mutagénèse

Indaziflam : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Indaziflam : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Indaziflam : Cette substance n'a pas été reconnu comme une substance toxique dans une étude de reproduction sur deux générations chez le rat.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Indaziflam : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)) 0,85 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les

invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité des plantes

aquatiques

CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)) 0,000151 mg/l

Taux de croissance; Durée d'exposition: 7 jr

Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 0,094 mg/l

Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Indaziflam:

(CE) No. 1907/2006



9/12

ALION SC500 20X100ML BOT TR

 Version 6 / EU
 Date de révision: 28.05.2020

 102000023685
 Date d'impression: 29.07.2020

Pas rapidement biodégradable

Koc Indaziflam: Koc: 496

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Indaziflam: Facteur de bioconcentration (FBC) 66

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Indaziflam: Modérément mobile dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Indaziflam: Cette substance n'est pas considérée comme persistante,

bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée

comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique

supplémentaire

Pas d'autre effet à signaler.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant,

après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation

d'incinération.

Emballages contaminés Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des

déchets dangereux.

Code d'élimination des

déchets

02 01 08* déchets agrochimiques contenant des substances

dangereuses

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU **3082**

14.2 Nom d'expédition des Nations MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

inies L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(INDAZIFLAM SOLUTION)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

9

14.4 Groupe d'emballage14.5 Marque dangereux pourOUI

l'environnement

- - -

Code danger 90 Code tunnel -

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

9

9

(CE) No. 1907/2006



10/12

ALION SC500 20X100ML BOT TR

Version 6 / EU

102000023685

Date de révision: 28.05.2020
Date d'impression: 29.07.2020

IMDG

14.1 Numéro ONU **3082**

14.2 Nom d'expédition des Nations ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

unies N.O.S.

(INDAZIFLAM SOLUTION)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage III 14.5 Polluant marin OUI

IATA

14.1 Numéro ONU **3082**

14.2 Nom d'expédition des Nations ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

unies N.O.S.

(INDAZIFLAM SOLUTION)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

H302

14.4 Groupe d'emballage14.5 Marque dangereux pourOUI

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

Nocif en cas d'ingestion

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

11302	Noch en das d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux) à la suite
	d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

(CE) No. 1907/2006



11/12

ALION SC500 20X100ML BOT TR

 Version 6 / EU
 Date de révision: 28.05.2020

 102000023685
 Date d'impression: 29.07.2020

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

voies de navigation intérieure

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

route

CEx Concentration d'Effet pour X%
Clx Concentration d'Inhibition pour X%
CLx Concentration Létale pour X%

Conc. Concentration

DLx Dose Létale pour X%

EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS Inventaire européen des substances chimiques notifiées

ETA Estimation de la Toxicité Aiguë

IATA International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association

Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises

dangereuses

IBC International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous

Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques

dangereux en vrac (Recueil IBC)

IMDG International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des

marchandises dangereuses

LOEC/LOEL Concentration/Dose minimale avec effet observé

MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships -

Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

N.O.S./N.S.A Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs

NE/EN Norme européenne

NOEC/NOEL Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés.

NOEC/NOEL en anglais.

No.-CAS Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)

No.-CE Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
OCDE Organisation de coopération et de développement économique

OMS Organisation mondiale de la Santé

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises

dangereuses

TWA Valeur limite de moyenne d'exposition

UE Union Européenne UN Nations Unies

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2015/830 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

(CE) No. 1907/2006



12/12

ALION SC500 20X100ML BOT TR

 Version 6 / EU
 Date de révision: 28.05.2020

 102000023685
 Date d'impression: 29.07.2020

Objet de la révision: Sections de la FDS mises-à-jour : Section 2 : Identification des

dangers. Section 3 : Composition/Informations sur les composants. Section 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle. Section 9 :

Propriétés Physiques et Chimiques. Section 11 : Informations

toxicologiques sur les STOT (Toxicité spécifique pour certains organes

cibles) et CMR (Cancérigène, Mutagène et Toxique pour la

Reproduction). Section 16: Autres données.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.